

# À PROPOS

Syndicat de  
l'enseignement  
des Basses-Laurentides

sebl

Volume 4 – Numéro 6  
Février 2017

## L'importance des consultations pour la démocratie syndicale

Encore une consultation! Combien de fois entendons-nous des collègues se plaindre du nombre de consultations auxquelles nous devons répondre? Pourtant, ces consultations sont primordiales pour l'avancement de toute organisation syndicale qui, pour bien représenter ses membres, a besoin de bien connaître leurs réalités, leurs souhaits, leurs revendications.

Récemment, au niveau local, nous vous avons interpellés au sujet du développement du SEBL. Notre syndicat en est à sa quatrième année d'existence et nous voulions entre autres vérifier avec vous quels changements nous pourrions entreprendre pour favoriser la participation du plus grand nombre aux activités syndicales. Les enseignantes et enseignants d'adaptation scolaire ont également été sondés au sujet du bulletin avec exigences modifiées. Nous vous présenterons bientôt les résultats de ces consultations.

Au niveau national, la FAE consulte actuellement les enseignantes et enseignants de la formation générale des jeunes au sujet des épreuves ministérielles. Y en a-t-il trop? Sont-elles adaptées au programme que vous enseignez? Vos réponses permettront à notre fédération d'actualiser sa position à cet égard et de faire les représentations qui s'imposent. En mars s'amorcera une autre importante consultation, cette fois-ci sur la conduite de la négociation de notre entente nationale 2015-2020. Le bilan qui en ressortira devrait servir de base pour amorcer la prochaine négociation.

Vous le voyez, les enjeux syndicaux sont importants et la réflexion ne peut se faire que collectivement. De la même manière qu'exercer son droit de vote lors d'une élection constitue un devoir citoyen, participer aux consultations syndicales concerne chacun d'entre nous puisque l'objectif est autant l'amélioration de nos conditions de travail et d'exercice qu'une représentation politique du point de vue des enseignantes et enseignants.

Une saine démocratie exige l'implication de chacun, individuellement et collectivement. Prenons le temps d'y contribuer.

Sylvie Turgeon

## Invitation à un souper-conférence Femmes, austérité et égalité : le grand recul



Dans le cadre de la Journée internationale des femmes, le comité accès à l'égalité et sociopolitique du SEBL est heureux de vous inviter à un souper-conférence qui aura lieu le **14 mars** prochain au SEBL, dès **16 h 45**.

Notre conférencière, **Aurélie Lanctôt**, est journaliste et juriste de formation. Elle chronique régulièrement sur les enjeux féministes sur les ondes d'ICI Radio-Canada. On peut la lire dans la *Gazette des femmes*, *Châtelaine*, et occasionnellement dans *Le Devoir*. Elle est également l'auteure du livre *Les libéraux n'aiment pas les femmes*, un essai sur les femmes et l'austérité au Québec, paru en 2015 aux éditions Lux.

Si vous désirez participer à l'activité, veuillez nous contacter au 450 979-4613 ou par courrier électronique à [syndicat@lesebl.ca](mailto:syndicat@lesebl.ca) le plus tôt possible. Cette invitation s'adresse d'abord aux membres du SEBL. Après le 6 mars, les places restantes seront offertes aux personnes invitées des membres inscrits.

Contribution (coquetel, conférence et souper) : **Membre 10 \$ Non-membre 35 \$**

### Épinglettes commémoratives

Vous pouvez vous procurer l'épinglette officielle de la Journée internationale des femmes au coût de 3 \$ en envoyant l'argent au Syndicat et nous vous ferons parvenir les épinglettes par courrier interne.



## Demande de congé

Le 31 mars 2017 est la date limite pour demander un congé sans traitement à temps plein ou à temps partiel, la participation à un programme de retraite progressive ou un congé à traitement différé. Les demandes de congés parentaux ne sont pas touchées par cette date.

Souhaitez-vous demander un congé?

La demande doit être complétée en ligne sur le site des ressources humaines dans la section webCongé.

### Questions fréquentes à propos des congés

**Qu'arrive-t-il avec les assurances collectives lorsque je prends un congé sans traitement à temps plein?** Vous avez le choix de maintenir votre protection actuelle ou d'opter pour la couverture maladie de base seulement (maladie 1). Au retour, vos protections datant d'avant votre congé s'appliqueront. Habituellement, les prélèvements se font directement sur la paie, mais puisque vous ne serez pas au travail, nous vous invitons à communiquer avec La Capitale afin de procéder à des prélèvements automatiques. Cela vous évitera bien des soucis!

**Si je prends un congé à temps partiel sans traitement de 20 %, devrais-je racheter mon fonds de pension?** NON, seuls les congés à temps partiel de plus de 20 % font l'objet d'un rachat. Sinon, la cotisation régulière se poursuit.

**Dois-je contribuer à mon fonds de pension les parts employeur et employé lorsque je suis en retraite progressive?** NON, aucun changement n'est survenu à la suite de la dernière négociation (5-21.13). L'enseignante ou l'enseignant et la Commission verseront leur contribution comme si elle ou il était à temps plein.

Nelson Costa

## Comité-école EHDAA

C'est le moment de l'année où le comité-école EHDAA doit procéder à l'inventaire des ressources à l'école et à l'analyse des informations recueillies afin de pouvoir réviser les besoins de l'école sur tout aspect de l'organisation des services. Dernièrement, nous vous avons fourni les sommes attribuées pour 2016-2017 et la description de toutes les mesures touchant l'organisation des services ou la libération des enseignantes ou des enseignants pour le suivi des plans d'intervention. Le comité doit demander de voir les états de compte des différentes mesures (\$) afin de procéder aux ajustements nécessaires.

Il est également temps de planifier l'organisation des services pour l'an prochain. Il est important de ne pas tarder, car il y a peut-être des décisions à prendre qui auront une répercussion sur la grille-matières.

Contrairement à d'autres comités à l'école qui ne sont que consultatifs, celui-ci a le pouvoir de **faire des recommandations** à la direction sur tout aspect touchant l'organisation des services aux EHDAA, notamment sur les modèles de service (quels sont les besoins des élèves?), les critères de distribution (à qui cela va-t-il servir?) et les critères d'utilisation (quelles sont les conditions pour y avoir accès?).

Claudine Fournier

## Évaluation des personnes précaires par la CSSMÎ

À ce moment-ci de l'année, l'enseignante ou l'enseignant faisant l'objet d'une évaluation négative doit être rencontré par sa direction afin d'être mis au courant des gestes clés à améliorer. C'est la responsabilité de la direction de communiquer ces informations et d'orienter la personne précaire vers les ressources qui l'aideront à corriger cette situation avant l'évaluation finale prévue pour le 25 mai.

Dans le cas où une enseignante ou un enseignant obtient 2 contrats dans la même année (dont au moins 1 de plus de 66 jours), la Commission n'évalue qu'un seuil par année, qui se divise en deux temps. Dans ce cas-ci, les directions doivent se concerter afin de compléter l'évaluation finale.

Claudine Fournier



# Connaissez-vous votre démocratie syndicale?

Le SEBL et la FAE sont des organisations syndicales démocratiques par leurs instances, leurs fondements et par des représentantes et représentants élus. Testez vos connaissances sur ces structures qui vous appartiennent en associant les groupes de mots.

1. Ils font office de constitution ou de textes fondamentaux. Seuls l'Assemblée générale (au SEBL) ou le Congrès (à la FAE) peuvent les modifier. 
  2. C'est l'instance souveraine de la FAE qui détermine les politiques générales, les objectifs majeurs, les grandes lignes d'action et les priorités. 
  3. Composé de membres des huit syndicats affiliés à la FAE, cette instance gouverne la fédération entre les congrès. 
  4. Il est composé de cinq profs élus pour un mandat de trois ans par le Congrès de la FAE. Il assume la direction de la FAE tout en étant subordonné au Congrès et au Conseil fédératif. 
  5. Tant au national qu'au local, des profs élus siègent sur des \_\_\_\_\_ qui traitent des finances, des élections, de la conciliation, ainsi que des statuts et règlements. 
  6. C'est l'instance souveraine du SEBL qui doit se réunir minimalement deux fois par année. 
  7. C'est l'instance souveraine de toutes les personnes déléguées du SEBL qui se prononce sur plusieurs attributions. 
  8. Ces enseignantes et enseignants élus par leurs collègues dans les établissements exercent probablement le rôle le plus important au SEBL. 
  9. Formé de six profs élus au suffrage universel des membres pour un mandat de trois ans, il assume la direction du SEBL tout en étant subordonné à l'Assemblée générale et à l'Assemblée des personnes déléguées. 
  10. Des profs élus en assemblée générale siègent sur des \_\_\_\_\_ qui se penchent sur la précarité, l'action-mobilisation, l'accès à l'égalité et l'environnement. 
  11. Des profs élus en assemblée générale siègent sur ces comités paritaires avec la partie patronale. Ces comités traitent des EHDAA, de la pédagogie, des relations de travail, du perfectionnement et des stagiaires. 
- A. Comités statutaires 
  - B. Le Congrès 
  - C. Les personnes déléguées 
  - D. L'Assemblée des personnes déléguées 
  - E. Le Conseil fédératif 
  - F. Comités syndicaux 
  - G. L'Assemblée générale 
  - H. Les statuts 
  - I. Les comités conventionnés 
  - J. Le Comité exécutif du SEBL 
  - K. Le Comité exécutif de la FAE 

# Consultation sur les épreuves MEES

## Épreuves ministérielles et évaluation des apprentissages

À l'occasion des consultations portant sur son projet de Politique sur la réussite éducative, le ministre Proulx a identifié le nombre d'épreuves ministérielles<sup>1</sup> comme un problème à résoudre. **Afin de connaître l'opinion qu'ont les enseignantes et enseignants de la formation générale des jeunes (FGJ) qui administrent ces épreuves et d'actualiser les positions de la FAE à cet égard, nous invitons les enseignantes et enseignants concernés à répondre à un questionnaire.**

Du **6 au 24 février**, vous êtes donc invités à remplir ce questionnaire, qui compte une cinquantaine de questions. Sauf exception, des choix de réponses sont proposés. Les résultats permettront ainsi à la FAE de bien cerner les préoccupations des enseignantes et enseignants.

1. Un total de douze (12) épreuves se retrouvent dans le parcours scolaire menant à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires (DES).

## Concours héros : la liberté d'expression à l'honneur!

Cette année, le mouvement **héros** a mis sur pied un concours où la **liberté d'expression** est à l'honneur. Vous êtes invités à réaliser, avec vos élèves, un projet sur la liberté d'expression en y liant les cinq valeurs du mouvement **héros** : humanité, écocitoyenneté, respect, ouverture et solidarité. Un second volet du concours a été mis de l'avant cette année et s'adresse particulièrement aux élèves de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire, à l'éducation des adultes, à la formation professionnelle ou encore aux parcours de formation axés sur l'emploi. Avec votre accompagnement, on demande aux élèves de rédiger un texte d'opinion ou encore une lettre ouverte d'un maximum de 600 mots (minimum 3 500 caractères) sur la liberté d'expression.

### Voici quelques dates importantes à retenir :

- 24 mars : fin du concours;
- Semaine du 3 avril : sélection des gagnants par le comité environnement de la FAE;
- Semaine du 10 avril : dévoilement des gagnants;
- À partir du 18 avril : tournée de remise des prix dans les milieux.



### Les prix du concours :

- Participation individuelle : prix de 75 \$ pour des projets réalisés par un seul élève ou par un petit groupe d'élèves;
- Participation classe : prix de 200 \$ pour des projets réalisés par une classe ou des classes entières;
- Participation établissement : prix de 300 \$ pour des projets réalisés par une grande majorité des élèves de l'établissement;
- Des bannières seront remises aux classes et aux établissements gagnants;
- Tous les projets dûment inscrits recevront la traditionnelle certification **héros**.



### Les prix du volet écriture :

- Un stage de deux jours au quotidien *La Presse* et la publication d'une lettre dans la section *Opinion* du quotidien;
- La publication d'une lettre dans *Le Devoir* dans la section *Débats d'idées*;
- Une formation intensive de trois jours avec Amnistie internationale;
- Un stage d'un jour à Radio Énergie, afin de participer à la préparation de l'émission *Éric et les Fantastiques*.

Pour connaître les dernières nouvelles du concours ou du mouvement héros, nous vous invitons à visiter la page Facebook intitulée *Mouvement héros – FAE*.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter, il me fera plaisir d'y répondre.

Normand Marquis

LE DEVOIR

LA PRESSE

ENERGIE

FÉDÉRATION  
PROFESSIONNELLE  
DES JOURNALISTES  
DU QUÉBEC

AMNISTIE  
INTERNATIONALE



Syndicat de  
l'environnement  
des Bases-Ladromilles  
**sebl**

### Coordonnées

4325, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec) J7H 1M7

Téléphone : 450 979-4613 – Télécopieur : 450 979-4615

Site Web : [www.lesebl.ca](http://www.lesebl.ca) – Messagerie : [syndicat@lesebl.ca](mailto:syndicat@lesebl.ca)

Retrouvez-nous sur Facebook au [www.facebook.com/seblaurentides](https://www.facebook.com/seblaurentides)